



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 07-060819 : ACI PLIE aménagement jardin solidaire (réservoir des mimosas) / Validation du projet et de la participation communale

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 02 AOÛT 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 09

Absent (s) : 17

Procuration (s) : 03

Total des votes : 12

Secrétaire de séance : Priscilla ALLOUETTE



LE MAIRE,

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190806-DCM07-060819-
DE

Date de télétransmission : 09/08/2019
Date de réception en préfecture : 09/08/2019

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU SIX AOÛT 2019

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le SIX AOÛT 2019 à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

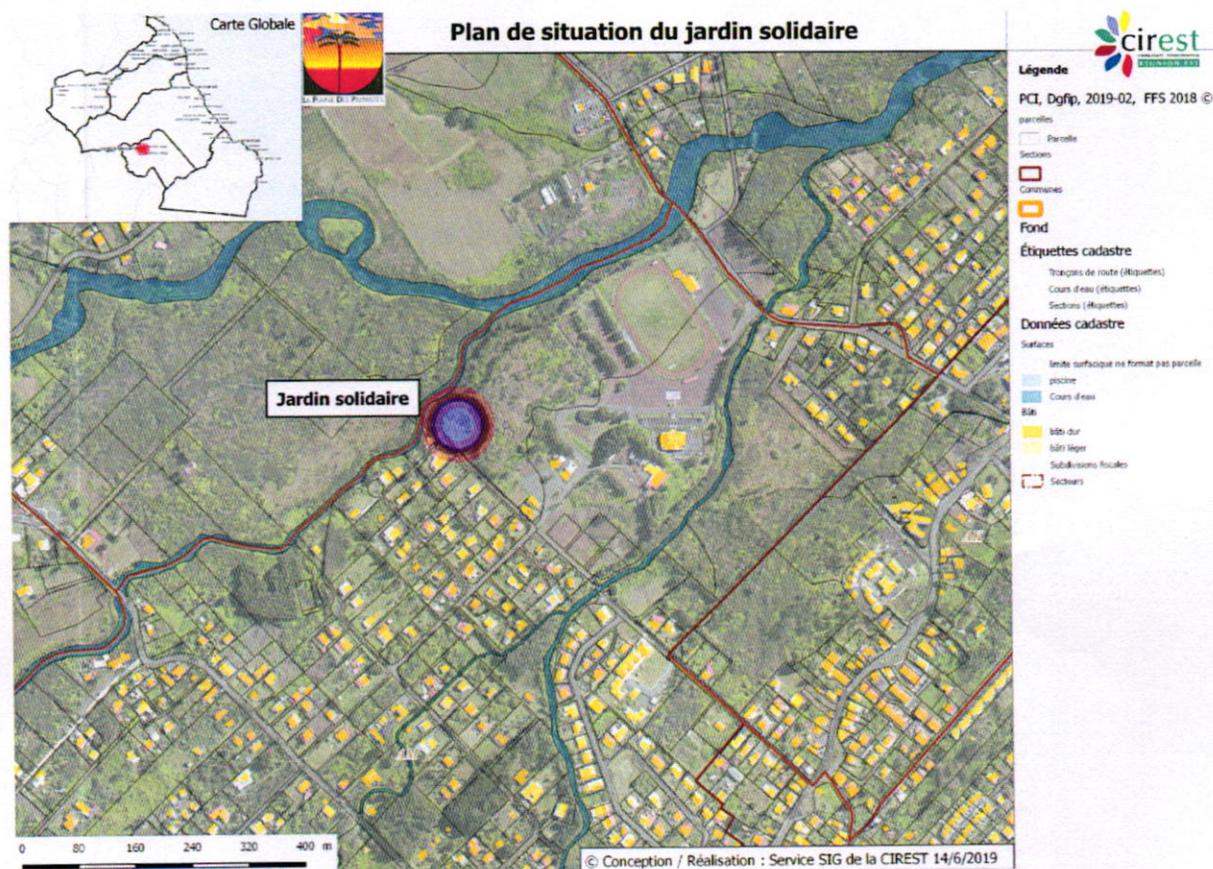
PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - DORO Ghislaine conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Éric BOYER conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe à Marc Luc BOYER Maire - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe à - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - André GONTHIER conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE conseillère municipale.

La CIREST a lancé en mars l'appel à projet 2019 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Est afin de mettre en place des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) sur le territoire de l'intercommunalité. Localement, seule l'association ASSOCIATION PLAISIR RANDO 2P a répondu en présentant deux projets.

Au niveau du site des Mimosas, en fond de parcelle, il existe un terrain qui avait été aménagé en jardins familiaux et qui est à l'abandon faute de preneur. Ainsi, l'association propose de faire revivre cet espace sous la forme d'un jardin solidaire, avec un Atelier et Chantier d'Insertion. Le terrain qui sera mis à disposition, dispose d'une surface d'environ 2 700 m² et entièrement clos.



Il est proposé pour support d'apprentissage, aux publics bénéficiaires de l'ACI, la rénovation des équipements, et la mise en culture du jardin. Cela permettrait d'atteindre des objectifs d'insertion sociale et professionnelle et des objectifs d'amélioration de l'économie des ménages et de la santé. En effet, l'idée est de produire dans un premier temps pour eux-mêmes, et par la suite d'ouvrir la production à la vente aux habitants de La Plaine des Palmistes en lien avec le CCAS. Cette expérience pourra être étendue à des publics venus d'ailleurs, lorsque la permanence du fonctionnement du jardin et une production en volume suffisant seront assurées.

Ce chantier d'une durée d'un an offrira l'opportunité à 12 personnes employées sous contrat à durée déterminée de bénéficier dans un contexte professionnalisant, d'une formation destinée à les préparer aux métiers de l'aménagement paysager des parcs et jardins et de l'horticulture maraîchère. Il est rappelé que l'usage de produit chimique est interdit sur le site, en raison de la présence d'un forage.

Le budget prévisionnel de ce chantier s'établit à 303 774.75 €, avec des financements de la CIREst et de l'Etat. La participation communale portera sur un complément de financement des frais de gestion pour un montant de

2 301.71 € et de prestations en nature estimées à une valeur de 4 550.00 €, soit une participation totale de
 6 851.71 €. Le détail du budget de l'opération est le suivant :

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20190806-DCM07-060819-
 DE
 Date de télétransmission : 09/08/2019
 Date de réception en préfecture : 09/08/2019

NATURE DES DEPENSES	MONTANT DES DEPENSES	RECETTES	DES RECETTES
Achats	40 000,00 €		
Equipement (vêtements de travail et sécurité, petit outillage)	2 903,60 €	- Aide légale (aide au poste)	166 035,78 €
Fournitures non stockables (eau, EDF, carburant)		dont accompagnement socioprofessionnel	8 400,84 €
Fournitures d'entretien et petits équipements		- Résiduel	8 403,97 €
Fournitures administratives		× CIREST	8 403,97 €
Fournitures d'atelier (matières premières pédagogiques...)		<u>Financement de la formation des CDDI</u>	36 000,00 €
Fournitures d'atelier (production)	37 096,40 €	· OPCA	36 000,00 €
		<u>Financement de l'encadrement technique des CDDI</u>	40 000,00 €
		· CIREST	40 000,00 €
Services extérieurs	36 000,00 €	<u>Financement des matériaux</u>	37 096,40 €
Assurance, banque		· CIREST	37 096,40 €
Formation	36 000,00 €		
		<u>Financement de l'équipement des CDDI</u>	2 903,60 €
Autres services extérieurs	8 785,00 €	× CIREST	2 903,60 €
Médecine du travail, OPCA	3 135,00 €	□	
Honoraires (expert comptable et commissaire aux comptes)	5 650,00 €	□	
Eau, Electricité, Téléphone		<u>Financement médecine du Travail, OPCA</u>	3 135,00 €
		(médecine du travail, OPCA)	
		× CIREST	3 135,00 €
Charges de personnel	214 439,75 €	<u>Financement frais de gestion</u>	5 650,00 €
<i>Financement des CDDI</i>	166 038,91 €	(fournitures administratives, frais postaux et télécommunication, frais administratifs, comptabilité sociale)	
· Rémunération brute	150 209,28 €	× Commune de la Plaine des Palmistes	2 301,71 €
· Charges patronales	15 829,63 €	× CIREST	3 348,29 €
<i>Accompagnement socioprofessionnel</i>	8 400,84 €	□	
<i>Encadrement technique</i>	40 000,00 €		
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	4 550,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	4 550,00 €
Mise à disposition d'engins (mise en forme d'une aire de stationnement, évacuation déchets de chantier)	4 550,00 €	Mise à disposition d'engins (mise en forme d'une aire de stationnement, évacuation déchets de chantier)	4 550,00 €
TOTAL CHARGES	303 774,75 €	TOTAL PRODUITS	303 774,75 €

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal :

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil municipal ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente
- Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 01 août 2019 à partir de l'affaire 03, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190806-DCM07-060819-
Municipal ne peut délibérer
Date de télétransmission : 09/08/2019
Date de réception préfecture : 09/08/2019

Le Conseil Municipal, à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 09 POUR (Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - André GONTHIER conseiller municipal - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - DORO Ghislaine conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal) et **03 CONTRE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal) :

- **VALIDE** la réalisation de ce chantier d'insertion avec l'association Rando 2P, et la mise à disposition du foncier nécessaire,
- **VALIDE** la participation communale à hauteur de 6 851.71 € (dont 4 550,00 € en nature) sous réserve du vote de la décision modificative du budget principal qui interviendra prochainement,
- **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

(Pièces-jointes : Fiche de présentation synthétique projet ACI jardin solidaire - Budget prévisionnel détail de l'action).

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,



Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20190806-DCM07-060819-
 DE
 Date de télétransmission : 09/08/2019
 Date de réception préfecture : 09/08/2019

**Fiche de présentation synthétique
 Réponse à l'appel à projets du PLIE de l'Est pour la mise en œuvre d'Ateliers
 Chantiers d'Insertion sur le territoire de la CIREST en 2019**

I) LE PORTEUR DE PROJET :

Raison Sociale : ASSOCIATION PLAISIR RANDO 2P

Statut juridique : Association loi 1901

N° Siret ou Siren : 79128751900015

Responsable juridique : Monsieur Jean-Noël ROBERT

Qualité /Fonction : Président

Nombre de salariés : 36

Date de la dernière assemblée générale : 02 SEPTEMBRE 2018

Adresse: 5, rue Ovide BOYER, 97 431 La Plaine des Palmistes

Téléphone : 0262 21 55 59 / 0692 60 49 64

Adresse email : plaisir.rando2P@orange.fr

Expérience en tant que porteur de projet dans le champ de l'insertion professionnelle :

PLAISIR RANDO 2P porte un projet de chantier emploi vert au Piton des Songes (Bras des Calumets). Ce chantier d'insertion a permis l'aménagement d'un site très fréquenté dont la valorisation avait été largement saluée dans la presse locale dans les années 2000. L'association a décidé de reprendre ce projet suite à une demande de la Mairie de la Plaine des Palmiste, elle-même sollicitée par la Région Réunion. PLAISIR RANDO 2P encadre une équipe de 10 personnes et 1 encadrant pour mener à bien ce projet.

En cours d'année, l'association devrait embaucher de nouveaux salariés car elle a pour projet de conduire d'autres chantiers d'aménagement dont notamment :

- l'autre versant du Piton des Songes
- le sentier de Bras-Cabot
- la ligne 1500
- le sentier des Anglais.

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20190806-DCM07-060819- DE Date de télétransmission : 09/08/2019 Date de réception préfecture : 09/08/2019

Depuis 2015, l'Association Plaisirs Rando 2P porte des Ateliers et Chantiers d'Insertion qui ont concerné des personnes en difficultés de la commune. Outre la formation aux métiers de la maçonnerie, du moellonnage et de l'aménagement des espaces verts et de loisirs mise en oeuvre, les salariés ont été accompagnés en partenariat avec le PLIE Est/CIREST à la définition d'un projet professionnel et à l'accomplissement de démarches visant l'entrée en formation, la création d'activités et l'amélioration de leurs situations sociales.

Ces expériences se traduisent aujourd'hui par une capacité à :

- gérer les procédures liées au recrutement, à l'embauche et au suivi des personnels
- accompagner les salariés dans la résolution de problèmes sociaux et la recherche d'emploi et de formation
- Développer les partenariats nécessaires au bon déroulement et aux issues positives des actions.

II) LE PROJET PRESENTE :

a) L'action:

Intitulé : ACI Jardin Solidaire de la Plaine des Palmistes

Responsable : Monsieur Jean-Noël ROBERT

En Qualité de : Président

Localisation : Rue des Goménolés

Adresse : Rue des Goménolés

Quartier : Centre ville

Durée : 12 mois

Date de début : 01 décembre 2019

Date de fin : 30 novembre 2020

Activité envisagée :

Les activités destinées à l'acquisition des compétences en chantier seront les suivantes :

- Travaux de clôture
 - Scellement des poteaux
 - Pose des grillages
- Aménagement de cheminement
 - Traçage de l'implantation
 - Préparation du sol
 - Compactage
 - Pose d'éléments minéraux de circulation
- Travaux d'irrigation

- Installation de système d'irrigation en plein champ
 - Raccordement de système de récupération Eaux Pluviales
- Travaux d'installation de serres horticoles
 - Préparation des plateformes
 - Montage des structures en acier
 - Installation des bâches de couverture
 - Installation des bâches au sol
 - Installation des systèmes d'irrigation
 - Travaux horticoles (les listes des plantes maraîchères, vivrières et fruitières sont jointes en annexe dans le plan de production de l'ACI)
 - Préparation de sol maraîcher
 - Plantation de légumes et plantes vivrières
 - Plantation de fruitiers
 - Plantation de plantes antiérosives

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20190806-DCM07-060819-DE
 Date de télérmission : 09/08/2019
 Date de réception préfecture : 09/08/2019

Les activités destinées à l'acquisition des compétences en chantier seront les suivantes :

Activité 1 : Travaux de menuiserie bois

- Lire un schéma et un plan d'aménagement
- Mettre des pièces de bois à dimension
- Traiter des pièces de bois
- Fixer et ajuster des éléments de structure bois

Activité 2 : Travaux horticoles

- Lire un schéma et un plan d'aménagement
- Débroussailler en respectant des règles de sécurité
- Fabriquer un compost végétal
- Tracer, implanter, construire une circulation
- Préparer un sol de culture maraîchère
- Réaliser des semis
- Effectuer différents types de multiplication de plantes - marcottage (aérien, chinois), drageonnage, oeilletage, ...
- Planter des plants, boutures et graines
- Planter des arbres et des arbustes
- Construire des bacs à compost mobiles en bois

Activité 4 : Irrigation

- Tracer l'emplacement des canalisations
- Effectuer les travaux de fouille
- Positionner les canalisations
- Mettre en œuvre les éléments de protection des canalisations
- Raccorder les canalisations au réseau de récupération de l'eau de pluie
- Installer des asperseurs
- Installer des vannes et des éléments de robinetterie

Activité 5 : Installation de serre

- Choisir un emplacement pour implanter une serre de culture
- Effectuer l'implantation de la plate-forme
- Poser les points de niveau
- Procéder au nivellement et à l'arasement de la plate-forme
- Epierrer le sol

- Lire un plan de montage de serre
- Installer les éléments de structure
- Installer le mécanisme d'aération
- Installer la bâche de couverture
- Installer la bâche de sol
- Installer les éléments de fermeture
- Installer les systèmes de protection « insect-proof »
- Installer un pédiluve
- Installer le système d'irrigation
- Installer les tables de travail et de stockage des plaques de semis

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20190806-DCM07-060819-
 DE
 Date de télétransmission : 09/08/2019
 Date de réception préfecture : 09/08/2019

Votre projet a-t-il déjà été présenté en CDIAE ?

- OUI : préciser date + avis (fournir copie justificatif) :

- NON : préciser date prévisionnelle : août 2019

Dans quel(s) domaine(s) d'activité(s) prioritaire(s) de l'appel à projets se situe votre action :

Ce projet relève du domaine de l'Agriculture biologique – jardin d'insertion

b) Encadrement technique :

Moyens humains dédiés à l'encadrement technique ?

Nombre d'encadrants	Statut (CDD, CDI, autre)	Qualifications (joindre CV obligatoire)	Durée hebdomadaire de travail (heures)	Durée du contrat de travail (mois)
1	CDD	Ouvrier qualifié du bâtiment Brevet Professionnel Agricole	35	12 mois

c) L'accompagnement socioprofessionnel :

Moyens humains affectés à l'accompagnement socio professionnel ?

Nom(s) Prénom(s) : TSANG-HIN-SUN Valérie

Qualification(s) : Titre Professionnel Conseillère en Insertion Professionnelle

d) La formation :

Intitulé de la formation prévue :

- Socle de Connaissances et de Compétences Professionnelles CléA
- Formation de base en agriculture biologique

Descriptif (modules, nombre d'heures) :

Formation CléA

- 250 heures de formation prévisionnelle en moyenne
- Les parcours et les durées de formation seront précisés suite à l'évaluation diagnostique des salariés effectuée par les organismes habilités

Les différents modules sont présentés en annexe 2

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190806-DCM07-060819-
DE
Date de télétransmission : 09/08/2019
Date de réception préfecture : 09/08/2019

Formation Agriculture biologique

- 102 heures de formation prévisionnelle
- 4 modules de formation

Les modules sont présentés en annexe 3.

Résultats attendus en termes d'insertion durable des bénéficiaires à l'issue de l'action (qualitatifs et quantitatifs) :

A terme, les salariés auront acquis des compétences dans les métiers de l'aménagement paysager et des travaux publics, leur permettant de répondre aux offres d'emploi et d'envisager des formations supérieures dans ce secteur. Une attention particulière sera portée aux possibilités de création de leur propre entreprise.

Dans ce cadre la continuité des parcours pourrait être la suivante en prévisions minimales :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------|
| ▪ Accès et retour à l'emploi : | 2 CDD + 6 mois ou CDI |
| ▪ Emploi de transition | 2 |
| ▪ Entrée en formation qualifiante : | 2 |
| ▪ | |

Total : 6 soit 50 % de sorties positives

e) Partenariat

Avez-vous identifié des partenaires ?

Partenaires institutionnels liés de droit à l'action :

- DIECCTE via l'ASP : Financement des salariés et de l'accompagnement socioprofessionnel
- CIREST/PLIE Est dans le cadre de son appel à projet ACI 2019 : Financement de l'encadrement technique, des matériaux et équipements et du résiduel des salaires
- Pôle Insertion, Pôle Emploi, Mission Locale de l'Est, PLIE Est : Recrutement et optimisation du suivi/insertion

Partenaires avec lesquels des liens ont été établis :

- Mairie de Plaine des Palmistes : Mise à disposition du site, mise à disposition d'engins, de salle de formation, de compteur de chantier
- CCAS de la Plaine des Palmistes : fichier de publics bénéficiaires, définition des critères économiques et sociaux des publics bénéficiaires

Autres SAIO partenaires :

- Mairie Service Insertion, Mission Locale de l'Est, PLIE Est, Pôle Insertion : Recrutement et optimisation du suivi/insertion

III) BUDGET PREVISIONNEL DETAILLE DE L'ACTION :

BUDGET PREVISIONNEL ACI JARDIN SOLIDAIRE-PLAINE DES PALMIERS

Année 2019
 Réception en préfecture
 974-219740065-20190806-DCM07-060819-
 DE
 Date de télétransmission : 09/08/2019
 Date de réception préfecture : 09/08/2019

NATURE DES DEPENSES	MONTANT DES DEPENSES	RECETTES	MONTANT DES RECETTES
Achats	40 000,00 €	-	
Equipement (vêtements de travail et sécurité, petit outillage)	2 903,60 €	- Aide légale (aide au poste) dont accompagnement socioprofessionnel	166 035,78 €
Fournitures non stockables (eau, EDF, carburant)			8 400,84 €
Fournitures d'entretien et petits équipements		- Résiduel	8 403,97 €
Fournitures administratives		× CIREs T	8 403,97 €
Fournitures d'atelier (matières premières pédagogiques...)		<u>Financement de la formation des CDDI</u>	36 000,00 €
Fournitures d'atelier (production)	37 096,40 €	· OPCA	36 000,00 €
		<u>Financement de l'encadrement technique des CDDI</u>	40 000,00 €
		· CIREST	40 000,00 €
Services extérieurs	36 000,00 €	<u>Financement des matériaux</u>	37 096,40 €
Assurance, banque		· CIREST	37 096,40 €
Formation	36 000,00 €	·	
		□	
		<u>Financement de l'équipement des CDDI</u>	2 903,60 €
Autres services extérieurs	8 785,00 €	× CIREST	2 903,60 €
Médecine du travail, OPCA	3 135,00 €	□	
Honoraires (expert comptable et commissaire aux comptes)	5 650,00 €	□	
Eau, Electricité, Téléphone		<u>Financement médecine du Travail, OPCA</u> (médecine du travail, OPCA)	3 135,00 €
		× CIREs T	3 135,00 €
		□	
Charges de personnel	214 439,75 €	<u>Financement frais</u>	5 650,00 €